

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.		Date d'inspection Le 27 février 2026
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de permis 2011773
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2		Numéro de téléphone (506) 547-0085
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	03 févr. 2026	24 févr. 2026
Commentaires: Un certificat valid de premier soins et RCR a été envoyé à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	03 févr. 2026	24 févr. 2026
Commentaires: Une preuve d'inscription au cours de 90hrs a été envoyé à l'inspectrice. Ainsi, l'exploitant confirme avoir ajouté la preuve au dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le suivi a été complété par courriel. Aucun ratio personnel-enfant fut pris.
La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 février 2026

Date

original signé par
Marc André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"